



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI, 23 FÉVRIER 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 23 février 2016, à 14 h, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était absent (absence motivée) : M. Charles Fréchette (siège n° 3)
Était aussi présente : M^{me} Sonia Desaulniers, directrice générale et greffière adjointe

La greffière adjointe a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 19 février 2016, vers 10 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE MARDI 23 FÉVRIER 2016 à 14 h, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Moment de réflexion

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2016-074)
- 2° Dépôt du certificat du greffier (art. 555 LERM) – règlement numéro 601 décrétant une dépense de 421 852 \$ et un emprunt de 394 352 \$ pour des travaux de réfection de trois bâtiments municipaux
- 3° Embauche de monsieur Maxime Touzin – pompier à temps partiel

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 22^e jour du mois de février 2016

Maude-Andrée Pelletier
Greffière



SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	par courriel le 22 février 2016
André Lamy	par courriel le 22 février 2016
Jean-Pierre Gélinas	par courriel le 22 février 2016
Charles Fréchette	par courriel le 22 février 2016
Françoise Hogue Plante	par courriel le 22 février 2016
Gilles A. Lessard	par courriel le 22 février 2016
Murielle Bergeron Milette	par courriel le 22 février 2016

2016-074

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du mardi 23 février 2016 tel que présenté.

2016-075

DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER (ART. 55 LERM) – RÈGLEMENT NUMÉRO 601 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 421 852 \$ ET UN EMPRUNT DE 394 352 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROIS BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 555 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat indiquant le nombre total de personnes habiles à voter et attestant des résultats de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 601 décrétant une dépense de 421 852 \$ et en emprunt de 394 352 \$ pour des travaux de réfection de trois bâtiments municipaux, tel que déposé par la greffière et lu par la greffière adjointe lors de la présente séance, lequel est joint **en annexe** pour faire partie intégrante de la présente résolution;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les membres du conseil acceptent le dépôt du certificat indiquant le nombre total de personnes habiles à voter et attestant des résultats de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 601, tel que déposé par la greffière et lu par la greffière adjointe lors de la présente séance.

2016-076

EMBAUCHE DE MONSIEUR MAXIME TOUZIN – POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT le besoin du Service de sécurité incendie de combler un poste de pompier à temps partiel laissé vacant;

CONSIDÉRANT que monsieur Maxime Touzin a postulé au Service de sécurité incendie pour agir à titre de pompier à temps partiel;



CONSIDÉRANT que monsieur Touzin possède les formations requises pour agir comme pompier;

CONSIDÉRANT que monsieur Touzin répond aux exigences d'embauche de la Ville;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Louiseville embauche monsieur Maxime Touzin au poste de pompier à temps partiel, le tout, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 14 h 15.

YVON DESHAIES
MAIRE

SONIA DESAULNIERS
GREFFIÈRE ADJOINTE